



Paris, le 5 octobre 2009 - N°254/D130

Commission SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Réunion du 22 juin 2009

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	30
AVIS D'OPPORTUNITÉ	31

PROJET D'AVIS

1. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des différents indicateurs de la Banque de France permettant de suivre l'évolution de la **situation financière des PME**. Il soutient le **projet d'enquête européenne sur l'accès de ces entreprises au financement** qui devrait permettre d'affiner et de compléter l'information disponible dans ce domaine.
2. Le Conseil a pris connaissance du bilan de la mise en place du **dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances et les mutuelles** par la Banque de France. Il soutient les efforts qui sont entrepris pour développer l'information statistique et les analyses pour améliorer la connaissance de ce secteur. Il demande qu'un plan de diffusion des informations disponibles soit présenté lors d'une prochaine réunion.
3. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des informations disponibles sur **les comptes financiers et non financiers du secteur financier**. Il s'interroge sur la mesure du poids des activités financières en comptabilité nationale. Il remarque en particulier l'écart important et croissant qui semble exister entre les estimations de la comptabilité nationale et celle de la comptabilité privée. Cette question a fait l'objet d'une analyse approfondie par le groupe de travail sur les "Groupes financiers". Elle devra donc être rediscutée lors de la présentation du rapport de ce groupe à la prochaine réunion de la Commission.
4. Le Cnis demande à ce que le Service statistique public (SSP) et la Banque de France présentent régulièrement les principes internationaux de comptabilité nationale et leur évolution.
5. Le Conseil a pris bonne note du mandat du groupe de travail **sur le micro crédit**. Il approuve ses objectifs : élaborer une définition claire et opérationnelle du micro crédit et préciser les informations à construire par le SSP et la Banque de France pour en suivre le développement et améliorer la connaissance des micro-entreprises et notamment des auto entrepreneurs. Il souhaite qu'une réflexion soit menée pour préciser dans quelles conditions le SSP peut améliorer l'observation du secteur informel.

COMpte RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE
- 22 juin 2009 -

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans – Faculté de Droit, d'Économie et de gestion

Rapporteur : Daniel GABRIELLI, Adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France
Fabrice LENGART, Chef du département des comptes nationaux à l'Insee

Responsable de la formation : Éliane BEURIENNE (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	5
I. La connaissance des comptes financiers et non financiers des acteurs financiers	7
II. Le financement des PME	13
III. Le bilan de la mise en place du dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances par la Banque de France auprès de l'ACAM	21
IV. Le micro-crédit : mandat du groupe de travail	25
V. Proposition d'avis	27
Conclusion	29

LISTE DES PARTICIPANTS

Patrick	AUGERAUD	DGCP MIN BUDGET COMPTES PUBLICS
Jean-Marc	BÉGUIN	Insee
Yolande	BERNARD	Conseil économique et social
Eliane	BEURIENNE	Cnis
Abdallah	BOURHANE	Préfecture Paris - Direction action économique
Benjamin	CAMUS	Insee
Marie-Christine	CHAMBET-ROSSET	MEEDDAT - CGDD - SOES
Henry	CHEYNEL	Fédération bancaire française
Philippe	CUNEO	Cnis
Aude	de CORBIAC	Société générale
Gérard	de LAVERNEE	MEDEF
Emmanuel	DELAME	Insee
Bertille	DELAVEAU	Centre d'analyse stratégique
Yves	DETAPE	Insee
Dominique	DURANT	Banque de France
Françoise	DUSSERT	Cnis
Karl	EVEN	MEEDDAT - CGDD - SOES
Jean-Marie	FOURNIER	Insee
Daniel	GABRIELLI	Banque de France
Guillaume	GILQUIN	DGTPE MIN ECONOMIE INDUSTRIE EMPLOI
Guillaume	HOURIEZ	Insee
Emmanuel	KERN	Commission bancaire
Elisabeth	KREMP	Banque de France
Fabrice	LENGLART	Insee
Bruno	LONGET	Banque de France
François	MAGNIEN	DGCIS MIN ECO INDUSTRIE ET EMPLOI
Ornella	MALAGUTTI	Secrétariat d'Etat Outre-mer
Mathieu	MARCEAU	DGTPE MIN ECONOMIE INDUSTRIE EMPLOI
Denis	MARIONNET	Banque de France
Vichett	OUNG	Banque de France
Jean-Paul	POLLIN	Faculté de droit d'économie et gestion
Thierry	RACAUD	ADIE
Yvonick	RENARD	MEDEF FIM
Jean-Marie	ROUX	CGT Banque de France
Nathalie	ROY	Union professionnelle artisanale - UPA
Edouard	SALUSTRO	Cabinet Edouard Salustro
Luc	SAUVADET	Insee
Daniel	SZPIRO	Université de Lille 1
Sophie	TASQUÉ	CGT FO
Christophe	TERRIER	Cnis
Hélène	XUAN	ACAM
Bernard	ZAKIA	Réseau ferré de France

Absents excusés :

Michel	BOUTILLIER	Université Paris X Nanterre
--------	------------	-----------------------------

Martine	BRACHET	Société générale
Emmanuel	CONSTANS	Banque de France
Charles	EL NOUY	CGPME
Olivier	GARNIER	Société générale ASSET MANAGEMENT
Esther	JEFFERS	Université Paris 8
Elisabeth	PAULY	Banque de France
Gilles	POUZIN	CFTC
Dhafer	SAIDANE	Université Charles de Gaulle Lille 3

Introduction

Jean-Paul POLLIN, Président

Bonjour à tous. Avant toute chose, il me faut vous préciser les raisons du changement de notre ordre du jour. En effet, nous n'entendrons pas aujourd'hui la présentation du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur de Margerie sur les groupes financiers. A l'issue de la dernière réunion du groupe de travail, les rapporteurs ont poursuivi leur travail pour aboutir à des recommandations qui sollicitaient la participation d'un certain nombre d'institutions (l'Insee, la Commission bancaire, la Banque de France, etc.). Il convenait donc de s'assurer, de façon formelle, que celles-ci accepteraient effectivement de participer à l'élaboration de statistiques sur les groupes financiers. De ce fait, le rapport du groupe de travail ne sera présenté au sein de la Commission qu'à l'automne prochain, le 21 octobre. Ce rapport devrait faire progresser la connaissance des groupes financiers et des activités bancaires.

Je cède la parole au secrétaire général du Cnis, afin qu'il nous apporte un éclairage sur la nouvelle géographie du Cnis et les compétences de la Commission « système financier et financement de l'économie ».

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Je souhaiterais dans un premier temps revenir sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein du système statistique public. La loi de modernisation de l'économie du mois d'août 2008 a entériné la création d'une Autorité de la statistique publique, principalement dans l'idée de garantir l'indépendance professionnelle de la statistique publique. Cette option a fait débat dans la mesure où certains préconisaient que le suivi de l'indépendance professionnelle de la statistique publique soit organisé dans le cadre du Cnis. La gouvernance du service statistique public a finalement été structurée autour de trois instances différentes : un organisme chargé d'étudier les aspects déontologiques (l'Autorité de la statistique publique), un organisme chargé de permettre l'expression des demandes de la société civile (le Cnis) et un service statistique public (l'Insee et les services statistiques ministériels). Ce modèle est, du reste, conforme à celui adopté par la Commission européenne.

A l'instar de la Commission européenne et de deux autres pays européens, la France a donc opté pour une gouvernance ternaire. Comme auparavant, le Cnis exprimera les attentes et les demandes de la société civile. Il organisera le débat entre les producteurs de la statistique publique et les représentants de la société civile. De surcroît, il réalisera dorénavant un bilan détaillé de l'exécution par le service statistique public du programme de travail de la statistique publique. Jusqu'à présent, le Cnis produisait un suivi des avis relatifs au programme de travail de la statistique publique. Il tâchera dorénavant de suivre, de la façon la plus efficace et la moins lourde possible, l'exécution de ce programme.

Le service statistique public, quant à lui, continuera de définir son programme de travail et de l'exécuter. La nouveauté est que ces opérations seront dorénavant menées de manière plus transparente. Les

écarts pourront ainsi être observés entre les demandes exprimées dans le cadre du Cnis et le programme de travail.

L'Autorité de la statistique publique sera garante de l'indépendance professionnelle du service statistique public. Elle vérifiera également la bonne adéquation entre l'exécution du programme de travail du service statistique public et les demandes exprimées à travers le Cnis. L'Autorité de la statistique publique portera ainsi un regard sur le programme de travail du service statistique public, d'une part, sous l'angle du respect des principes déontologiques et, d'autre part, sous l'angle de la pertinence vis-à-vis des demandes exprimées.

Ces trois acteurs devraient permettre de gouverner le service statistique public. Des demandes seront exprimées. Un programme de travail sera défini et exécuté. La pertinence et la conformité des travaux seront contrôlées.

Il a également été proposé de réorganiser le Cnis, en remplaçant ses quatorze formations par sept Commissions thématiques. Il s'agissait ainsi de rompre avec une organisation calquée sur l'offre du service statistique public. De fait, cette organisation ne permettait pas nécessairement l'instauration d'un dialogue riche entre les différents acteurs – ces derniers ayant des préoccupations voisines dans des champs différents. Les services producteurs auront dorénavant à prendre part à plusieurs des sept Commissions thématiques constituées – ce qui devrait permettre un débat plus large, structuré autour de thèmes.

Les thèmes des sept commissions ont été validés par le Bureau du Cnis. Dans ce contexte, la Commission « Système financier et financement de l'économie » reprend, en les élargissant, les attributions de l'ancienne formation « monnaie, finances, balance des paiements ». Parmi les préoccupations adjointes figurent principalement : le financement de l'économie et le thème de la Comptabilité Nationale. Dans une première étape du rapport de l'inspection générale de l'Insee, il a été envisagé, à la demande du Medef, de renvoyer tous les aspects ayant trait aux comptes nationaux aux débats de la Commission « Système financier et financement de l'économie ». A la réflexion, il est apparu que certains thèmes devaient relever d'autres commissions. La décontraction du compte des ménages, par exemple, est apparu devoir être abordé par la commission traitant du revenu des ménages. La décision a finalement été prise de n'aborder dans le cadre de la Commission « Système financier et financement de l'économie » que les comptes du secteur financier et les aspects financiers liés aux autres agents. Il s'agira ainsi de traiter à la fois les comptes financiers des acteurs non financiers et les comptes non financiers des acteurs financiers.

Le nouveau dispositif a pour ambition d'être plus riche et plus moderne. Cela étant, des problématiques de frontières devraient apparaître, au moins à court terme. Il s'agira de procéder à des arbitrages au fur et à mesure.

Les thèmes des différentes commissions thématiques figurent sur le site du Cnis. Je souhaiterais néanmoins faire une remarque au sujet de la Commission « Environnement et développement durable ». Le thème du développement durable a été très largement discuté dans le cadre des travaux d'élaboration du moyen terme du Cnis, ce qui a suscité la tentation de créer une commission dédiée au thème dans sa globalité. Il est cependant apparu que le périmètre d'une telle commission serait susceptible de couvrir l'ensemble des champs abordés par le Cnis, tant le thème est englobant. La décision a donc été prise de ne renvoyer qu'au seul pilier environnemental du développement durable, ainsi qu'aux interactions avec les deux autres piliers.

Jean-Paul POLLIN

Il me faut également vous préciser que la modification intervenue dans la géométrie du dispositif a conduit à un changement de rapporteur pour notre instance. La Commission « système financier et financement de l'économie » a aujourd'hui deux rapporteurs : Daniel Gabrielli, de la Banque de France, et Fabrice Lengart, du département des comptes nationaux de l'Insee. J'en profite pour remercier très vivement le rapporteur de la précédente formation « monnaie, finance, balance des paiements », Patrick

Branthomme. Durant quatre années, celui-ci a contribué, avec la plus grande rigueur, au bon fonctionnement de cette formation.

I. La connaissance des comptes financiers et non financiers des acteurs financiers

Fabrice LENGART, rapporteur de la Commission et chef du département des comptes nationaux à l'Insee et Bruno LONGET, chef du Service d'études et de statistiques des opérations financières (SESOF) à la Banque de France

1. La place des activités financières dans l'économie

Fabrice LENGART

La première étape est de définir les agents financiers au sein de l'économie. Dans le cadre de la comptabilité nationale, ce secteur correspond à celui des sociétés financières. Dans une économie, les agents financiers sont toutes les unités institutionnelles principalement engagées dans une activité d'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaires financiers (étroitement liées à l'intermédiation financière).

La comptabilité nationale distingue, au sein des agents financiers, un certain nombre de sous-secteurs dans la nomenclature internationale. En France, les intermédiaires financiers sont ainsi regroupés dans un sous-secteur, le S12A. Ce premier sous-secteur recouvre la Banque centrale, les autres institutions financières monétaires (établissements de crédits, OPCVM monétaires, etc.) et les autres intermédiaires financiers. Un second sous-secteur regroupe les auxiliaires financiers d'assurance ; un troisième les assurances et fonds de pension. Cette distinction en trois sous-secteurs recoupe aujourd'hui la logique du système d'information mis en œuvre.

Une façon parmi d'autres d'évaluer la place des activités financières dans l'économie est de s'intéresser à la part de l'activité d'intermédiation financière dans la valeur ajoutée globale des branches d'activité. En France, la part de l'intermédiation financière excède légèrement les 4,5 % du PIB – ce qui demeure comparable à la situation observée en Allemagne et en Italie. Au Royaume-Uni, cette part atteint 7,5 %. Des chiffres bien supérieurs sont encore enregistrés au Luxembourg et en Irlande.

Les branches financières emploient, en France, environ 750 000 salariés, dont 50 % relèvent des établissements de crédit. Ces effectifs représentent environ 4,5 % de l'emploi au sein des branches marchandes. Cela étant, la part des salaires du secteur financier dans la masse salariale totale atteint 6,5 %, ce qui met en évidence un salaire moyen plus élevé dans les sociétés financières.

Le taux d'intermédiation financière au sens large correspond à la part de financement des sociétés financières dans le bilan des agents non financiers résidents. En France, cette part tend à décroître mais demeure encore prépondérante dans l'économie française, à plus de 50 %.

L'encours des crédits aux ménages (et instituts sans but lucratif au service des ménages) rapporté au revenu disponible brut, fait apparaître une augmentation globale de la part du crédit dans le revenu des ménages, excepté en Allemagne. En France, la croissance de ce ratio demeure modérée. La croissance s'avère nettement plus rapide en Espagne, en lien notamment avec l'essor du secteur immobilier jusqu'en 2009.

2. Le partage des compétences pour l'élaboration des comptes

Fabrice LENGART

L'Insee conserve une responsabilité première vis-à-vis de la Commission Européenne, s'agissant de la conformité de l'ensemble des comptes nationaux avec les règles internationales en vigueur. Le système européen des comptes datant de 1995 (SEC 95) a aujourd'hui valeur de règlement européen. Ce règlement est en passe d'être révisé. Le SEC 95 demeure une déclinaison au niveau européen de normes mondiales rassemblées dans le SCN 93. Or le SCN 93 est sur le point également d'être mis à jour. Le SCN 2008 devrait donner lieu à la mise en œuvre, par Eurostat, d'un nouveau SEC en 2010.

Au titre de cette responsabilité, l'Insee supervise et coordonne les travaux afférents à la production des comptes nationaux. Cela étant, la Banque de France conserve la charge d'établir les comptes financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs institutionnels, ainsi que le compte non financier des institutions financières. Du reste, les institutions financières ne représentent pas l'ensemble du secteur des sociétés financières. Cette collaboration entre l'Insee et la Banque de France a été formalisée récemment, en 2006, à travers un protocole d'accord.

Les comptes des sociétés financières, financiers et non financiers, sont principalement établis à travers l'exploitation des bases dites BAFI. S'agissant des auxiliaires financiers, la source statistique privilégiée demeure le système intermédiaire d'entreprises (SIE), produit par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. C'est à partir de cette source qu'est élaboré le compte non financier des auxiliaires financiers. Et, jusqu'à présent, les données relevant des sociétés d'assurance sont quant à elles transmises par l'ACAM.

Les données issues de ces trois sources d'information permettent à l'Insee d'opérer le passage aux comptes nationaux, moyennant quelques corrections d'ordre conceptuel. Sont ainsi construits les comptes des agents financiers (S12A) entrant dans le tableau économique d'ensemble (TEE), les équilibres emplois-ressources en produits financiers repris dans le tableau entrées-sorties (TES), ainsi que les éléments relatifs au patrimoine non financier des agents. Ces derniers, conjugués au tableau des opérations financières (TOF) produit par la Banque de France, permettent de fabriquer les comptes de patrimoine (PAT), qui sont des comptes de stock sur le patrimoine et la variation du patrimoine des agents économiques.

3. La construction des comptes financiers et non financiers

Fabrice LENGART - les comptes non financiers

Les comptes nationaux se présentent sous la forme d'un certain nombre de tableaux : le TES, le TEE, le TOF et les PAT. Au-delà des équilibres emplois-ressources, le TES établit également des comptes par branches d'activités. Le TEE détaille les opérations non financières concernant chaque secteur institutionnel, dont celui des sociétés financières. Le TOF, alimenté par la Banque de France, reprend les opérations financières. Les comptes de patrimoine expliquent l'accumulation des richesses au sein des différents secteurs.

Les comptes nationaux non financiers décrivent les processus de production pour une activité donnée, ainsi que la façon dont se répartissent et sont utilisés les revenus générés par cette activité. Ces comptes reposent sur un principe d'enregistrement quadruple des opérations. La plupart des opérations enregistrées concernent en effet deux secteurs institutionnels. Les salaires, par exemple, sont enregistrés dans le compte des sociétés financières en tant que salaires versés ainsi que dans le compte des ménages en tant que salaires reçus. De surcroît, nombre d'opérations sont retracées à la fois dans les comptes financiers et non financiers. Les salaires se traduisent ainsi par des variations d'actifs financiers.

Les opérations sont regroupées pour faire apparaître des soldes pertinents pour l'analyse économique : la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le revenu disponible brut, la capacité/besoin de

financement. C'est au-delà de la capacité/besoin de financement que le relais est pris par les comptes financiers.

Les comptes non financiers sont établis à partir d'états comptables (comptes de résultats et bilans), produits dans le cadre de la surveillance exercée sur les sociétés financières par les autorités de contrôle (Commission bancaire ou ACAM), ainsi qu'à partir des liasses fiscales (*via* le SIE) pour ce qui des auxiliaires financiers. Des tables de passage font le lien entre les postes de comptabilités privées et le codage des opérations de comptabilité nationale. Des retraitements comptables sont opérés, notamment pour tenir compte de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et de services d'assurance. Il existe également des corrections méthodologiques telles que le retraitement des opérations de crédit-bail. Dans la logique des comptes nationaux (et des équilibres ressources-emplois), un certain nombre de données décrivant l'activité des sociétés financières sont par ailleurs confrontées et mises en cohérence avec d'autres informations provenant d'autres sources. Cette volonté de réconciliation de l'ensemble des sources est garante de la qualité finale des comptes nationaux.

La production des institutions financières est mesurée, en comptabilité nationale, à la fois à travers l'estimation des services facturés et à travers le calcul des SIFIM. Une partie du taux accompagnant un crédit accordé à un ménage, par exemple, est ainsi distinguée au motif qu'elle rémunère un service rendu au ménage. La marge sur crédits, correspondant à une production de service, est évaluée sur la base d'un taux de référence interbancaire, lui-même calculé par la Banque de France à partir de statistiques sur les taux d'intérêt interbancaires. La production de services par les institutions financières est ainsi indirectement calculée.

S'agissant de mesurer la production de services d'assurance, la comptabilité nationale prend en compte la différence entre les primes collectées et les indemnités versées ou provisionnées. Les revenus supplémentaires générés par les primes ayant été placées sont considérés comme des primes implicitement versées par les assurés. La marge des sociétés d'assurance peut être ainsi calculée.

Bruno LONGET - les comptes financiers

Les comptes nationaux financiers décrivent les comportements de placement, d'endettement et d'utilisation de l'épargne financière, ainsi que les moyens de financement de l'investissement et de la consommation. La description des créances et des dettes se veut systématique, avec un détail par instrument financier et par secteur institutionnel et ce pour les encours et les flux.

Les comptes financiers sont établis conformément aux prescriptions des manuels internationaux, et notamment du SEC 95. Les utilisateurs institutionnels de ces comptes se trouvent être principalement Eurostat et la Banque Centrale Européenne. De fait, les comptes financiers de la zone euro sont élaborés à partir des comptes financiers nationaux des différents États membres. Parmi les autres utilisateurs des comptes nationaux figurent également l'OCDE, les chercheurs, les économistes, etc.

Les comptes financiers sont des comptes de flux, avec une description par type d'instrument et pour chaque secteur institutionnel, des variations d'actifs et de passifs liées à des opérations d'acquisition ou de contraction des engagements. Pour chaque secteur institutionnel, le solde du compte correspond à une capacité ou à un besoin de financement.

Le compte de patrimoine financier est un compte d'encours de fin de période, qui recense la valeur des actifs détenus et des engagements contractés à un moment donné. Le solde de ce compte correspond à la valeur financière nette.

Les changements de valorisation et de volumes (reclassements, changements de secteur, entrées ou sorties d'actifs relevant d'évènements exceptionnels) sont isolés. .

Sept catégories d'opérations financières sont recensées, avec des sous-catégories correspondant à des instruments spécifiques.

Les comptes financiers sont disponibles en données trimestrielles et annuelles et font l'objet d'une publication sur le site de la Banque de France.

4. Les diverses sources d'information pour les comptes financiers

Bruno LONGET

Le Service d'études et de statistiques des opérations financières (SESOF) de la Banque de France fait la synthèse de différentes sources. Les données relatives à la Banque de France sont issues de la comptabilité générale de la Banque. Les données afférentes aux établissements de crédit sont extraites de la base des agents financiers (BAFI), gérée par le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) et mises à disposition de la Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF) de la Banque de France. L'adossement du SGCB à la banque centrale est donc un élément essentiel en termes de sources d'informations. Pour les assurances, les données sont collectées auprès de l'ACAM et la FFSA. Une base de données gérée par la DSMF est ainsi alimentée depuis 2008. Une base de données a également été constituée pour les OPCVM. Enfin, les informations sur les opérations financières avec le reste du monde sont fournies par la Direction de la balance des paiements (DBdP) de la Banque de France.

Des informations relatives aux titres sont par ailleurs obtenues à partir de différentes bases dédiées aux émissions obligataires, aux émissions de titres de créances négociables et aux émissions d'actions françaises. En particulier, la base PROTIDE, gérée par la DBdP, recense trimestriellement des stocks de titres auprès des conservateurs. Cet outil permettra de d'enrichir les comptes financiers avec une approche « titre à titre ».

A ce jour, 95 % des données exploitées pour la confection des comptes financiers sont collectées ; 5 % font l'objet d'estimations. La collecte des informations sur les agents financiers permet de reconstruire, par réflexion, les comptes des agents non financiers (ménages et sociétés non financières). Il devient ainsi possible de décrire les comportements de financement et de placement de ces derniers.

5. Quelques perspectives d'amélioration

Bruno LONGET

Pour ce qui est des comptes financiers, le passage, en 2011, à une nouvelle base (2005) devrait permettre de prendre en compte un certain nombre de « remords » (changements de secteurs ou révisions de données par exemple) qui n'ont pu être traités du fait de la fermeture des comptes. Le changement de base permettra en conséquence de remédier à cette situation. L'approche en « qui à qui » sera également étendue, notamment aux opérations sur titres par l'intermédiaire de PROTIDE. Une approche corrective des variations saisonnières sera développée pour les séries clés. Une simplification des nomenclatures devrait accompagner la réforme du SEC 95.

Pour ce qui est des comptes non financiers, l'objectif demeure la trimestrialisation des comptes d'intérêts et du calcul des SIFIM, ce qui permettra de bénéficier de données de meilleure qualité et de limiter la révision des données annuelles.

Débat

Jean-Paul POLLIN

Je conserve, pour ma part, la nostalgie du rapport du Conseil national du crédit. Celui-ci mettait en évidence l'articulation entre les comptes et comportements financiers et non financiers. Il est aujourd'hui

positif que cette approche puisse être développée au sein de cette Commission. Nous aurons à formuler des propositions pour que cette articulation soit mieux étudiée.

Je m'interroge par ailleurs sur les chiffres concernant le poids des activités financières dans le PIB. Qui peut croire aujourd'hui à une stagnation du poids des activités financières dans la zone euro, entre 1999 et 2007 ? Qui peut croire à une diminution du poids des activités financières dans le PIB allemand ? Les chiffres, d'ailleurs assez hétérogènes, qui circulent concernant le poids des activités financières au Royaume-Uni évoquent un pourcentage d'au moins 12 % du PIB. La mesure des activités financières au travers de la comptabilité nationale pose aujourd'hui problème. Nous aurons à y revenir dans le cadre de la présentation du rapport du groupe de travail sur les groupes financiers. Il y a en effet un écart croissant entre les données de la comptabilité nationale et celles issues des comptabilités privées, notamment parce que la comptabilité nationale ne mesure pas les activités pour compte propre.

Fabrice LENGART

Cette question est bien connue des comptables nationaux. Effectivement, les chiffres concernant la valeur ajoutée dégagée par les institutions financières font état d'une progression bien plus modérée que celle qui transparaît dans les médias en dehors des périodes de crise financière. En réalité, une bonne partie du produit net bancaire n'est pas constitué de ce que la comptabilité nationale considère comme de la production mais repose sur des plus-values réalisées sur des opérations ou sur fonds propres. En comptabilité nationale, ces plus-values sont enregistrées dans les comptes financiers.

Dans la crise actuelle, la logique de la comptabilité nationale ne conduit pas à observer un effondrement de la valeur ajoutée dégagée par les banques. Le débat porte en réalité sur ce qu'est la création de valeur dans le cadre des activités financières. L'éclairage apporté par la comptabilité nationale sur le sujet mérite d'être pris en considération.

Jean-Paul POLLIN

La question se pose néanmoins vis-à-vis des revenus.

Fabrice LENGART

Les plus-values réalisées sur les titres sont enregistrées dans les comptes financiers. Une variation du patrimoine peut ainsi être observée d'une année sur l'autre, sans lien avec les comptes de flux – c'est-à-dire à la production.

Gérard de LAVERNEE, Medef

Le Medef a souhaité à plusieurs reprises que le thème des comptes nationaux soit abordé. De fait, le périmètre du Cnis s'étend au-delà de l'information extraite par le biais des enquêtes. Dans ce contexte, les orientations nouvelles rappelées par Philippe Cuneo me semblent tout à fait heureuses, notamment au regard des demandes exprimées qui sollicitent les acteurs économiques et sociaux. Nous avons besoin d'une connaissance de plus en plus approfondie et précise du tissu économique et productif, ainsi que de son financement. La présentation du rapport Cotis en a apporté une illustration.

Il a cependant été souligné que la Commission se bornerait à étudier les comptes financiers des acteurs non financiers, ainsi que les comptes non financiers des acteurs financiers. La question est celle de la définition des aspects financiers et non financiers. Qu'en est-il du partage de la valeur ajoutée ? Qu'en est-il de la part de l'épargne salariale dans les revenus des ménages ? Qu'en est-il des revenus distribués, notamment par les assurances ?

Je souhaiterais que ces questions puissent être abordées dans un cadre approprié. De fait, ces questions débordent les seuls acteurs traditionnels des différentes instances du Cnis. Des utilisateurs tels que les instituts de conjoncture pourraient être associés.

Il s'agira également de produire une réflexion par catégories d'entreprises. La diversité des secteurs et des statuts juridiques doit être un critère d'analyse. Les sociétés non financières, de même que les PME, ne doivent pas être considérées comme un ensemble homogène.

Le rapport Cotis fait par ailleurs état d'exploitations *ad hoc*. Cependant, celles-ci ne sont pas spontanément mises à disposition des utilisateurs. Il semble nécessaire de faire se rapprocher les utilisateurs et les producteurs de données, y compris au-delà des services statistiques ministériels. Il s'agira de faire le point sur ce qui peut être produit et sur ce qui peut être mis à disposition.

Jean-Paul POLLIN

La question du financement des PME doit être abordée ce jour. En tout état de cause, les préoccupations que vous exprimez, font partie des pistes de réflexion de la Commission.

Henry CHEYNEL, Fédération Bancaire Française

Il conviendrait que la Commission soit périodiquement informée de l'évolution du contexte européen et international. S'agissant de la révision du SEC ou du SCN, par exemple, de quelles marges de manœuvre disposons-nous aujourd'hui ? Un éclairage semble nécessaire sur l'actualité de la comptabilité nationale.

Fabrice LENGART

La révision des normes comptables relève de processus relativement longs. Les systèmes étant sur le point d'être mis à jour, les marges de manœuvre sont aujourd'hui limitées. Le SCN 2008 devrait être mis en place rapidement. La traduction du SCN dans le SEC devrait aboutir en 2010.

Jean-Paul POLLIN

Des évolutions semblaient néanmoins possibles concernant la mesure des services financiers.

Fabrice LENGART

La définition de la production de services financiers ne devrait pas être remise en cause, notamment pour ce qui est de ne pas comptabiliser les plus-values. En revanche, l'interprétation de cette définition d'un point de vue méthodologique pourrait évoluer. Lorsqu'un établissement exerce une activité d'achat-vente pour le compte d'un tiers, une part du flux correspondant procède en réalité d'une Commission commerciale. Conceptuellement, cette Commission a vocation à intégrer la production de services financiers. Tel n'est pas le cas aujourd'hui pour des raisons de disponibilité de l'information. Des réflexions sont également en cours autour du calcul des SIFIM. Dans ce domaine, la méthode d'estimation pourrait être enrichie par d'autres données provenant des institutions financières. En tout état de cause, les marges de manœuvre se situent davantage au niveau de l'exploitation et des méthodologies.

Jean-Paul POLLIN

Faut-il envisager de mettre à disposition d'autres statistiques permettant de recadrer les analyses ?

Fabrice LENGART

Nous travaillons avec la Banque de France à l'élaboration d'une table de passage qui permette de mettre en correspondance les comptes de la comptabilité nationale et la comptabilité des institutions financières

(produit net bancaire notamment). L'idée serait de mieux articuler les deux sources d'information pour illustrer le passage de l'une à l'autre.

Jean-Paul POLLIN

Nous aurons à reprendre ce débat lors de notre prochaine réunion.

Philippe CUNEO

Le périmètre des différentes Commissions devrait être discuté avec les présidents de Commissions à l'occasion de la prochaine réunion du Bureau du Cnis, le 2 juillet 2009. A l'avenir, il s'agira pour les membres des différentes Commissions de pointer les sujets qu'ils estiment ne pas être traités de manière satisfaisante.

S'agissant des normes internationales, nous nous sommes engagés à informer davantage en amont les membres de la Commission. Nous tâcherons de mieux rendre compte des négociations à venir, en particulier celles dont nous sommes partie prenante.

Gérard de LAVERNEE

La situation des entreprises non financières relève-t-elle de la Commission « système financier et financement de l'économie » ou de la Commission « entreprises et stratégies de marchés ».

Jean-Paul POLLIN

Les aspects ayant trait au financement des entreprises non financières font naturellement partie des compétences de la Commission « Système financier et financement de l'économie ».

II. Le financement des PME

Jean-Paul POLLIN

Les statistiques sur le financement des PME avaient fait l'objet d'une longue discussion lors de la réunion sur le programme à moyen terme 2009-2013. Une liste de demandes avait notamment été adressée par la CGPME.

1. Point sur la connaissance de la situation financière des PME

Elisabeth KREMP, Observatoire des entreprises de la Banque de France

Je m'appuierai sur des informations datant de la fin du mois d'avril 2009, issues de la centralisation des risques de la Banque de France. La collecte de ces données concerne environ 1,8 million d'entreprises par mois.

a. Un enjeu de 1000 milliards d'euros en 2008

Dans un premier temps, il me semblait important de présenter un éclairage sur le financement des entreprises dans leur ensemble. Les encours octroyés par les établissements de crédit aux entreprises résidentes ont représenté, en moyenne sur l'année 2008, un enjeu de 1 000 milliards d'euros. Ces financements correspondent à des crédits mobilisés (75 %), ainsi qu'à des crédits mobilisables (25 %).

b. Les limites de l'approche par taille d'entreprises et par secteur du fait du développement des structures de groupe

Au-delà des TPE, des PME et des grandes entreprises, il convient de considérer les encours obtenus par les holdings et les entités exerçant une activité immobilière. Les 777 milliards d'euros de crédits mobilisés l'ont ainsi été à 19 % par des holdings et à 35 % par des sociétés immobilières (dont les SCI).

Jean-Marc BÉGUIN, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee

Comment les holdings sont-elles distinguées ?

Elisabeth KREMP

Par le biais d'un codage.

Jean-Marc BÉGUIN

En principe, les TPE, PME et grandes entreprises recouvrent l'ensemble des entreprises.

Elisabeth KREMP

Les holdings et les activités immobilières sont isolées dans nos nomenclatures.

Jean-Marc BÉGUIN

L'activité immobilière demeure une activité économique. Comment justifier son exclusion ? Une agence immobilière ne peut-elle être considérée comme une PME ?

Elisabeth KREMP

Elles sont mises de côté dans la base de données présentée ce jour.

Guillaume GILQUIN, DGTPÉ

Les données sont ensuite décomposées par tailles d'entreprises.

Jean-Marc BÉGUIN

Toujours est-il que le découpage retenu par la Banque de France ne correspond pas à celui utilisé par l'Insee.

Elisabeth KREMP

Dans le cadre des approches sectorielles, il conviendra de conserver à l'esprit qu'une part de l'endettement sera considérée comme relevant des holdings. C'est pourquoi, je tenais à apporter cet éclairage méthodologique.

c. Un montant de financement via les structures dédiées telles que les holdings équivalent à celui des autres filiales

Parmi les entreprises, une distinction est également faite entre les TPE et PME indépendantes et les PME appartenant à une structure de groupe. En 2008, 180 milliards d'euros d'encours ont été octroyés aux PME appartenant à un groupe et aux grandes entreprises, soit 23 % des 777 milliards d'euros. 150 milliards d'euros ont été versés au travers de structures dédiées (holdings), soit 19 % du total des encours. Une partie du financement des entreprises provient également des SCI classées dans les activités immobilières.

d. Deux sources d'information sur les encours de crédit : des évolutions trimestrielles désaisonnalisées proches

Il est également possible de comparer ces données issues de la centralisation des risques (déclarations des encours des entreprises faites par les établissements de crédit) avec celles de la BAFI (agrégation des bilans bancaires). Un nouveau seuil de 26 000 euros pour les déclarations mensuelles des encours de crédits a été défini en janvier 2006. Il nous a donc fallu attendre de disposer d'un recul de 36 mois pour désaisonnaliser les séries correspondantes. Les deux sources permettent aujourd'hui de produire des analyses relativement similaires, en particulier au niveau des taux de croissance.

e. Après un palier à l'été 2008, une décélération régulière depuis

S'agissant de l'évolution du taux de croissance en glissement annuel des crédits mobilisés et mobilisables, il convient de distinguer quatre périodes. De janvier 2007 à juin 2007, on observe des taux de croissance de l'ordre de 8 %. De juin 2007 à juin 2008, on observe des taux de croissance supérieurs à 12 %, avec un pic à 14,1 %. En juillet 2008, le taux de croissance redevient inférieur à 10 %. Une décélération est observée depuis – le taux de croissance atteignant 1,5 % en avril 2009. La tendance s'avère encore plus prononcée pour les crédits à court terme, avec un taux de croissance en glissement annuel de -14,3 % en avril 2009.

f. Une croissance plus faible dans les PME appartenant à un groupes

Pour ce qui est des crédits mobilisés, les encours en fin de période avoisinent les 50 milliards d'euros pour les PME appartenant à un groupe, contre 128 milliards d'euros pour les grandes entreprises, 155 milliards d'euros pour les holdings et/ou les administrations d'entreprises, et 181 milliards d'euros pour les TPE et PME indépendantes. La croissance des encours s'avère plus faible pour les PME appartenant à un groupe.

g. Une baisse des financements dans les PME appartenant à un groupe – des fluctuations très fortes pour les holdings

La courbe de croissance des encours mobilisés par les holdings fait état d'une forte progression jusqu'en avril 2008, avec des taux de croissance atteignant les 35 %. Une part importante du financement des entreprises transitait alors par les holdings. Cette part a néanmoins connu une nette décroissance entre avril 2008 et avril 2009 – le taux de croissance des encours correspondants étant redescendu à hauteur de 7 %. Parmi les PME, celles appartenant à un groupe affichent la plus forte décroissance des crédits mobilisés en fin de période, avec des taux de croissance négatifs à compter du mois de mars 2009. Les TPE et PME indépendantes affichent des taux de croissance plus réguliers et légèrement supérieurs.

h. La chute du court terme touche nettement moins les TPE et les PME indépendantes

Une décomposition par taille d'entreprises de l'évolution des encours de crédits à court terme fait apparaître une décélération moins prononcée pour les TPE et PME indépendantes, avec un taux de croissance en fin de période de - 5 %, contre - 25 % pour les holdings. Tous les taux de croissance basculent cependant en négatif à compter du mois de janvier 2009.

i. Toutes les composantes du court terme sont touchées

Une décomposition en fonction des différentes composantes du crédit à court terme fait apparaître une décroissance équivalente, quels que soient les sous-ensembles considérés (créances commerciales,

affacturation, comptes débiteurs, etc.). Du reste, l'affacturation et les créances commerciales concernent davantage les PME qu'elles appartiennent à un groupe ou qu'elles demeurent indépendantes. Pour les PME indépendantes, les enjeux à court terme s'avèrent être de 11,6 milliards d'euros, dont le tiers sont couverts par l'affacturation et les créances commerciales. Pour les PME appartenant à un groupe, les enjeux s'élèvent à 19,6 milliards d'euros, dont plus de 40 % sont couverts par l'affacturation et les créances commerciales.

Nous sommes en train de travailler à la production d'un « stat info » sur les crédits au secteur privé. Bien que les données présentées ce jour ne soient pas publiées mensuellement, des articles ont néanmoins été publiés dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France. L'ensemble des engagements bancaires font par ailleurs l'objet d'une publication mensuelle sur le site de la Banque de France. Un certain nombre de données sont également utilisées pour construire les tableaux de bord mensuels adressés au ministère des finances, à des fins de publication.

Débat

Édouard SALUSTRO, ancien président de l'inter formation du Cnis sur les statistiques d'entreprises

Je suis très déstabilisé par la présentation qui vient d'être faite, dans la mesure où la cartographie proposée ne correspond guère à la réalité. De fait, la notion de holding n'existe plus indépendamment de celle de groupe. Il convient donc de recourir à la notion de groupes consolidés – l'élimination des flux intra-groupe et les réévaluations permettant de représenter la réelle valeur économique (patrimoniale et opérationnelle) de ces derniers.

Par ailleurs, les PME appartenant à des groupes ne sont guère indépendantes. Les flux monétaires y sont des flux de groupe, bien que des relations subsistent avec l'extérieur. A l'évidence, les filiales ne bénéficient d'aucune capacité à réagir seules devant les événements.

Comment justifier également la distinction entre les activités immobilières et les différents types de structures ? Notre crédibilité est en jeu dans cette affaire. De fait, ces questions ont une importance considérable, à plus forte raison compte tenu de l'apparition des micro-entreprises et des moyennes entreprises chères à Yvon Gattaz. L'évolution des clivages impacte les évaluations.

Gérard de LAVERNEE

La distinction entre les types d'entreprises reposant sur un nombre d'emplois pose problème, notamment s'agissant de définir les moyennes entreprises. Une déclinaison pourrait être mise en œuvre entre 250 et 5 000 salariés. L'enjeu est celui de la compréhension du tissu économique des territoires.

Par ailleurs, les graphiques présentés font état d'une situation plus difficile vécue par les PME appartenant à un groupe ; tandis que les TPE et PME indépendantes demeurent relativement sereines. Or tel n'est pas l'écho que nous recevons en provenance des territoires. Nous faisons face à un réel problème d'interprétation économique.

Jean-Marc BÉGUIN

Les définitions utilisées pour distinguer les catégories d'entreprises font-elles appel aux seuils d'effectifs, ainsi qu'aux totaux de bilans et au chiffre d'affaires ?

Elisabeth KREMP

Les données présentées concernent 1,8 million d'entreprises. La Banque de France collecte des bilans auprès de 250 000 entreprises. Nous ne disposons donc pas du bilan et du chiffre d'affaire de l'ensemble des 1,8 million d'entreprises. Dans ces conditions, nous tâchons de faire au mieux. Le tableau de bord présenté a été mis au point à l'automne 2007. Il est communiqué mensuellement au ministère des finances et devrait faire l'objet d'un « stat info ». Nous nous sommes attachés à demeurer au plus près de la définition européenne, en nous appuyant sur le chiffre d'affaires ou les encours de crédit, en fonction de l'information disponible. Il existe, de fait, un lien entre le total du bilan et les encours de crédit.

Jean-Marc BÉGUIN

Il s'agit donc d'un *proxy* de la définition européenne.

Elisabeth KREMP

Nous nous en inspirons. Nous effectuons des retraitements pour les entreprises caractérisées par un chiffre d'affaires peu important et des encours de crédit très importants. Nous faisons ainsi au mieux avec l'information disponible – l'objectif étant d'exploiter les informations mensuelles en provenance d'1,8 million d'entreprises, en vue de produire un suivi plus précis et plus régulier.

Pour ce qui est de l'interprétation, il convient de souligner que nous exploitons des données provenant de déclarations faites par les entreprises aux banques. Nous ne disposons pas des liens financiers caractérisant les 1,8 million d'entreprises. Nous savons cependant lesquelles appartiennent à un groupe. En tout état de cause, nous demeurons conscients de l'importance qu'il convient d'attacher à la notion de groupe, ainsi que des difficultés inhérentes à l'analyse. Notre approche est aujourd'hui imparfaite. Cela étant, nous distinguons clairement les PME n'ayant pas de lien avec un groupe ; pour les autres, la part représentée par les holdings doit être considérée.

Jean-Marc BÉGUIN

Le problème sous-jacent est celui du caractère public (ou non) des catégories d'entreprises. Quatre catégories d'entreprises sont décrites par le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008. A ce jour, seul l'Insee est en mesure de calculer l'appartenance d'une unité légale à l'une de ces catégories. Le calcul reposant sur des données d'enquêtes, aucun texte n'autorise à le diffuser à l'extérieur. La loi impose donc de publier des informations sur des catégories d'entreprises qui demeurent secrètes à l'échelle individuelle. A l'automne, ce problème devrait être soumis au Comité du secret. Il s'agira d'encadrer la diffusion de cette connaissance.

Henry CHEYNEL

L'exposé suscite effectivement un certain malaise. Le crédit aux agents économiques est actuellement un des grands sujets du débat public. L'exposé porte-t-il en réalité sur l'évolution du crédit ou sur la répartition du crédit entre les différentes strates de bénéficiaires ? Si ces chiffres devaient être rendus publics, il conviendrait qu'une note explicative précise ce qu'ils entendent exprimer.

Jean-Paul POLLIN

Le fait que les PME appartenant à des groupes voient leurs encours de crédit diminuer le plus fortement me semble traduire un phénomène de demande. Ces chiffres pourraient être utiles à la Fédération bancaire française. Il est peu probable que les PME adossées à un groupe se voient refuser leurs financements. La diminution du crédit relèverait donc davantage d'une réduction de la demande que d'un phénomène de *credit crunch* lié à l'offre.

Elisabeth KREMP

Ces chiffres sont communiqués tous les mois à la FBF.

Henry CHEYNEL

Il semblerait qu'une étape supplémentaire soit sur le point d'être franchie dans la publicité de ces chiffres.

Elisabeth KREMP

Le « stat info » correspondant est encore en cours d'élaboration. Certains problèmes d'historisation demandent encore à être étudiés. Certains éléments sont, du reste, publiés sur le site du ministère des finances ; d'autres sont diffusés aux directeurs régionaux dans le cadre de la médiation.

Yvonick RENARD, Medef

Une réflexion a été menée au moment du lancement de l'union monétaire. Il semblait nécessaire d'aller vers une représentation de la production, en fonction de la finalité des crédits. 15 ans plus tard, à l'heure du débat sur le financement des entreprises, nous ne disposons toujours d'aucun élément sur la production de crédits.

Elisabeth KREMP

Il existe des données relatives à la production.

Yvonick RENARD

Concernant la zone euro ?

Elisabeth KREMP

Les statistiques présentées ce jour sont tirées de déclarations individuelles. Cela étant, d'autres statistiques sont publiées par la Direction des statistiques monétaires et financières.

Yvonick RENARD

Il me semble nécessaire que la comptabilité nationale travaille à la partition du secteur des entreprises non financières. Toutes ne font pas appel à l'épargne publique. Une opacité est maintenue dans ce domaine.

Daniel GABRIELLI, Rapporteur de la Commission, Adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France

Des informations sur les flux de crédits nouveaux sont collectées mensuellement, en France comme dans les autres pays de la zone euro, depuis 2003. Cette innovation est toutefois passée relativement inaperçue, puisqu'associée à la mise en place d'une collecte sur les taux d'intérêt des crédits nouveaux. Les statistiques existent néanmoins (avec notamment une ventilation \leq et $>$ 1 million d'euros) et sont publiées dans le « stat info » correspondant de la Banque de France.

Gérard de LAVERNEE

Serait-il possible techniquement de produire, dans le cadre des travaux sur le financement des entreprises, une décomposition de la catégorie des entreprises de 250 à 5 000 salariés ? Il s'agirait de mieux percevoir la réalité du tissu économique.

2. Présentation d'un projet d'enquête européenne sur l'accès au financement des PME

Benjamin CAMUS, Insee

Je sollicite un avis d'opportunité pour ce projet d'enquête. Il s'agit, de fait, d'une initiative européenne – cette enquête ayant été proposée par Eurostat. Un règlement, datant de février 2009, en a officialisé la demande, dans le cadre du module flexible du règlement structurel sur les statistiques d'entreprises. Le module flexible permet ainsi de mener des enquêtes thématiques pour répondre, en temps utile, aux besoins statistiques nouveaux dus à l'évolution de la situation économique.

18 États membres ont accepté le principe d'une enquête sur l'accès au financement des PME. Celle-ci pourrait être réalisée au second semestre de l'année 2010.

De fait, les PME peuvent éprouver des difficultés à trouver des financements suffisants, avec un impact sur leur croissance. Un rapport du Conseil d'analyse économique a été consacré au sujet l'an dernier. Il apparaît aujourd'hui que le rationnement du crédit a plus fortement touché les PME. Selon un sondage récent, 80 % des chefs de PME considèrent avoir fait l'objet d'un rationnement du crédit. Les PME se tournent donc vers d'autres sources de financement, elles aussi « grippées » dans le contexte actuel (obligations, marchés financiers). Certaines PME font également appel à des réseaux privés (familiaux ou autres) pour financer leur développement.

Afin de mieux cerner ces difficultés, l'enquête devrait porter sur les modes de financement des PME indépendantes d'au moins 10 salariés. Les évolutions des conditions d'accès au financement et de la structure des financements obtenus avant, pendant, voire après la crise (si celle-ci est achevée lors de la collecte) seront étudiées. Le projet actuel d'enquête s'intéresse à la situation des entreprises en 2007 et en fin d'année 2010.

Un intérêt particulier devrait être porté aux entreprises à forte croissance – c'est-à-dire affichant un taux de croissance annuel moyen de plus de 20 % sur la période 2005-2008. Parmi ces entreprises, l'accent sera mis sur les plus jeunes (créées en 2003 ou 2004), surnommées « gazelles ». Il s'agira de savoir dans quelle mesure ces entreprises sont pénalisées ou non par les difficultés d'accès au financement.

Trois sous-populations seront distinguées parmi les entreprises indépendantes de 10 à 249 salariés (encore indépendantes en 2008 et employant toujours au moins 10 salariés en 2010) : les gazelles, les autres entreprises à forte croissance et les entreprises ne correspondant à aucune de ces deux catégories.

L'enquête devrait porter sur l'ensemble des secteurs d'activité, excepté ceux des entreprises financières et des entreprises agricoles.

Les résultats de l'enquête permettront d'analyser l'accès au financement des PME françaises d'au moins 10 salariés. Des comparaisons pourront être établies au niveau européen, en lien avec une enquête de la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission Européenne auprès des banques commerciales sur la distribution de crédits. L'ensemble des sources de financement pourront ainsi être balayées.

La déclinaison française de l'enquête devrait reposer sur un échantillon plus large de 12 000 unités par rapport aux 3 000 requises par le règlement européen – ce qui permettrait d'obtenir des résultats plus significatifs par catégories d'entreprises et par grands secteurs.

Il s'agira également de proposer un questionnaire adapté au contexte français. Deux réunions ont déjà été consacrées à l'élaboration du projet de questionnaire européen ; une troisième réunion a été programmée le 2 juillet 2009. Eurostat entend finaliser ce projet d'ici la fin de l'année 2009. A ce jour, le questionnaire européen revêt une dimension exclusivement qualitative, sans interrogation sur le montant des financements obtenus.

Un comité de concertation pourra être réuni à l'automne, en vue de spécifier le questionnaire français. Dans ce cadre, nous demeurons prêts à travailler avec l'ensemble des services ou acteurs intéressés par la problématique.

L'objectif est de conduire l'enquête fin 2010 et de publier les premiers résultats à l'été 2011.

Débat

Gérard de LAVERNEE

Il serait effectivement souhaitable que les milieux économiques puissent être associés à la réflexion sur le volet français de l'enquête.

Par ailleurs, il semblerait que l'accent soit mis essentiellement sur le financement bancaire. Les financements non bancaires tels que les financements de marchés et les crédits commerciaux seront-ils abordés par l'enquête ? Les seconds peuvent être tout à fait décisifs pour les PME, avec des impacts très inégaux en fonction des secteurs considérés.

Benjamin CAMUS

Nous sommes prêts à bénéficier du concours des institutions ou organismes tels que le Medef pour affiner cette enquête. En tout état de cause, celle-ci recouvre bien l'ensemble des sources de financement, au-delà du crédit bancaire. S'agissant du crédit commercial, l'investigation pourrait s'avérer plus délicate.

Jean-Marc BÉGUIN

Il subsiste malgré tout un biais endogène à cette enquête. Par définition, elle ne portera que sur les entreprises ayant survécu, ce qui pose problème pour étudier l'impact de la crise.

Benjamin CAMUS

Ce point a été soulevé dans le cadre des discussions avec Eurostat. Une enquête complète nécessiterait d'observer également la population ayant disparu. Des études complémentaires seraient nécessaires pour tenir compte du taux de mortalité des PME dans l'analyse des difficultés d'accès au financement.

Nathalie ROY, Union professionnelle artisanale

Je réitère la demande de l'UPA d'une prise en compte de l'intervalle compris entre 10 et 19 salariés, s'agissant de décrire la catégorie des PME. Il s'agirait ainsi d'obtenir un découpage plus fin. Il conviendrait également d'insister sur la catégorie juridique des PME. Au-delà du critère d'indépendance, un croisement avec la catégorie des entreprises individuelles pourrait être opéré.

Par ailleurs, est-il prévu d'établir des distinctions plus fines à l'intérieur du secteur des services, notamment entre le commerce et les transports ? De tels aménagements sont-ils envisageables ?

Benjamin CAMUS

Je prends note de ces demandes. Il conviendra de les examiner dans le cadre du comité de concertation, en fonction des possibilités offertes par la taille de l'échantillon.

Philippe CUNEO

En pratique, les « gazelles » seront précisément les entreprises qui auront pu avoir accès au crédit. Ceci me semble introduire un autre biais.

Christophe TERRIER, Cnis, rapporteur du comité du label

L'appel à concertation s'avère large. Cependant, la liste qui figure dans la fiche d'enquête demeure restreinte. Les organismes souhaitant prendre part à la concertation devront donc se signaler explicitement.

Benjamin CAMUS

Il s'agira pour les organismes de se signaler avant la première réunion du comité de concertation. Celle-ci devrait intervenir à la rentrée prochaine.

Aude de CORBIAC, Société Générale

Auprès de qui les acteurs intéressés devront-ils s'inscrire ?

Françoise DUSSERT

Le Cnis pourra recueillir et transmettre les candidatures.

Jean-Paul POLLIN

Je propose que la Commission se prononce concernant le projet.

Le projet d'enquête européenne sur l'accès au financement des PME recueille un avis d'opportunité favorable.

III. Le bilan de la mise en place du dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances par la Banque de France auprès de l'ACAM

Jean-Paul POLLIN

Nous rencontrons depuis longtemps des difficultés pour exploiter les sources statistiques relatives aux assurances. Un accord encadre dorénavant la mise à disposition de données par l'ACAM pour un traitement par la Banque de France. Sur le plan institutionnel, l'ACAM s'avère être en voie de fusion avec la Commission bancaire.

Dominique DURANT, Chef du Service d'analyse et statistiques des investisseurs institutionnels de la Banque de France

Le projet d'acquisition de données sur les assurances, par la Banque de France auprès de l'ACAM, repose sur une démarche qui consiste à produire des statistiques agrégées sans alourdir la charge déclarative des agents privés.

1. Pourquoi une base de données sur les assurances à la Banque de France ?

La progression des placements dans les assurances à l'actif des ménages a conduit la Banque centrale européenne (BCE) à s'intéresser de plus près aux données relatives aux assurances, alors mêmes que les banques centrales nationales (BCN) avaient en général peu de contact avec le monde des assurances. En 2005, les encours de placement des ménages en assurance vie ont dépassé les dépôts en France et dans la zone euro. En France, les placements des ménages en assurance vie sont particulièrement dynamiques. Les flux annuels correspondant se sont réduits en fin de période. En France, ces flux sont toutefois demeurés supérieurs à ceux des dépôts, en dépit de la crise et de la désaffection pour les contrats en unités de compte.

Une *task force* a été mise en place par la BCE en 2006 pour envisager la transmission d'informations trimestrielles par les BCN sur le secteur des assurances et fonds de pension. Nous travaillons aujourd'hui sur la base d'un rapport rendu en octobre 2008. Celui-ci prévoit une transmission trimestrielle des banques centrales nationales sur des encours et des flux à T+ 85. Le reporting devrait être avancé à T+80 à compter de 2010. Initialement, la demande des utilisateurs portait sur une transmission d'information à la BCE à T+50. La plupart des pays ont cependant indiqué ne pas disposer d'informations à cette date.

Cette transmission est plus précoce et plus détaillée que celle des comptes financiers trimestriels. Bien qu'établie sur une base volontaire, elle fait l'objet d'incitations fortes pour les grands pays. Hébergeant près de 26 % des actifs des entreprises d'assurance de la zone euro, la France se trouve être le second pays après l'Allemagne (29 %) dans ce secteur; viennent ensuite les Pays-Bas (17 %) et l'Italie (9 %).

Le secteur des assurances demeure peu investi par les banques centrales, au contraire du secteur des institutions financières monétaires ou du secteur des autres intermédiaires financiers. Or le secteur des assurances représente 14 % du secteur financier. Des exceptions toutefois : les banques centrales collectent les bilans ou assurent la supervision prudentielle aux Pays-Bas, en Grèce et en Slovénie ; en Espagne, le rapprochement des autorités de contrôle devrait permettre un meilleur accès à l'information.

Une révision du règlement relatif à la collecte d'information statistique par la BCE a par ailleurs été engagée, afin d'intégrer les assurances parmi les populations de référence susceptibles d'être soumises à déclaration obligatoire auprès du Système européen de banques centrales (SEBC).

La Banque de France a, quant à elle, choisi de collaborer avec l'ACAM. Cette orientation ne sera pas nécessairement remise en cause par la modification du règlement européen – la capacité déclarative des assurances étant déjà fortement sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre de Solvency II.

2. L'état de la base au 30 mai 2009

L'article L631-1 du Code monétaire et financier autorise la Banque de France et l'ACAM à se communiquer les renseignements nécessaires à l'exercice de leurs missions. Dans le cadre du dispositif mis en œuvre, la Banque de France reçoit un référentiel des entreprises d'assurance, des états agrégés et individuels (bilans et comptes de résultat annuels, états trimestriels des placements et des flux de passif), ainsi qu'un état détaillé annuel des placements (titre par titre). Les données individuelles non publiées par les entreprises elles-mêmes demeurent couvertes par le secret professionnel.

Une base de données a été mise en production en octobre 2008 ; les premières séries chronologiques devraient être mises à disposition fin 2009. Les données individuelles, bien que non diffusables,

permettent de construire chaque trimestre un échantillon destiné à compenser les délais de remise de certaines informations et permettre la transmission des données à la BCE à T+80.

La base est aujourd'hui en constitution. En 2008, quatre états trimestriels des placements ont été réceptionnés, dont deux sur un mode dégradé. Au premier semestre 2009, un état a été transmis sur un mode dégradé. La collecte des bilans annuels s'avère relativement large, avec 40 documents pour les assurances vie et 33 documents pour les assurances non vie. Le prochain envoi devrait intervenir le 30 juin 2009 pour les états 2008.

Pour ce qui est des états individuels, les informations sont relativement bien fournies par les sociétés d'assurance vie (128) et d'assurance non vie (279). Des difficultés sont toutefois rencontrées avec les sociétés de réassurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance.

Respectivement 75 et 97 états de l'actif titre par titre ont d'ores et déjà été traités pour 2006 et 2007. Ces états recouvrent plus de 95 % de l'actif des assurances vie, plus de 50 % de l'actif des assurances non vie.

3. L'utilisation des données

Les données font actuellement l'objet d'un reporting trimestriel à la BCE, plus détaillé et plus précoce que celui des comptes financiers. Un détail par secteur contrepartie est fourni, sur la France et bientôt pour la zone euro. Des données de flux sont également fournies concernant les titres. Les titres dans ce reporting sont désormais l'exact reflet des informations transmises par les compagnies d'assurance. Les holdings d'assurance, quant à elles, sont exclues du reporting dans la mesure où elle n'ont pas en propre une activité d'assurance.. Nous cherchons également à isoler les engagements de retraite dans les réserves techniques d'assurance. Il en sera de même pour les contrats en euros et en unités de compte (UC).

Le reporting à la BCE s'appuie également sur des estimations effectuées par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Celles-ci permettent de produire pour la BCE des flux trimestriels de provisions techniques au passif des assurances. La variation des provisions mathématiques au passif des assurances peut ainsi être calculée en faisant la différence entre les primes et les prestations. Aux primes, viennent s'ajouter les produits de placements ; en déduction, viennent les frais d'acquisition et d'administration, ainsi que les changements de valeur non liés à des flux de primes ou de prestations. Les changements de valeur en question sont liés exclusivement aux contrats en UC.

Peu de ces informations sont en réalité collectées. De fait, nous ne sommes pas encore à même d'exploiter les états de flux transmis par l'ACAM. La FFSA estime actuellement ces données à des fins internes. Celles-ci s'avèrent calées sur les données annuelles de l'ACAM. Les estimations ont, du reste, comme contrepartie un allègement du poids des déclarations.

Nous exploitons également les états détaillés des placements. Un article cosigné par l'ACAM et la Banque de France est actuellement en cours de préparation sur le sujet. Les états illustrent le fait que, au niveau des titres de créance, les sociétés d'assurance investissent autant dans les autres pays de la zone euro qu'en France même. Par ailleurs, les actions cotées de sociétés non financières représentent près de 7 % de l'actif des assurances. Ces constats permettent une analyse plus fine du financement de l'économie par les assurances.

Enfin, la Banque de France se met en situation, en collaboration avec l'ACAM, de répondre aux demandes d'Eurostat vis-à-vis des statistiques structurelles d'entreprises et de l'Insee vis-à-vis des FATS Inwards (caractérisant la détention par l'étranger de filiales en France). Ainsi la part des entreprises détenues par l'étranger au sein des entreprises d'assurance implantées en France est de 20 %. Le détail par pays illustre la prépondérance des filiales allemandes, suisses et britanniques.

Débat

Jean-Marc BÉGUIN

L'impossibilité de diffuser les données individuelles concerne-t-elle également l'Insee ? La non disponibilité de ces données d'assurances nous met en difficulté, notamment vis-à-vis du règlement SBS. Nous demeurons un des rares pays à ne pas nous y conformer totalement.

Philippe CUNEO

Les données individuelles doivent être fournies au service statistique public. Il s'agit d'une obligation légale.

Patrick AUGERAUD, DGFIP

Comment la ventilation par secteur contrepartie est-elle obtenue ? Une telle ventilation nécessiterait d'avoir, dans le répertoire de l'Insee, le secteur institutionnel de comptabilité nationale adéquat. Nous disposons aujourd'hui d'une information sur les possesseurs de titres, avec les numéros SIREN correspondant. Cependant, personne ne sait classer les entreprises en question dans les secteurs de la comptabilité nationale. L'information concernant la correspondance entre les numéros SIREN et les secteurs institutionnels existe mais n'est pas mise à disposition.

Dominique DURANT

S'agissant de la confidentialité des données, je ne peux me prononcer que sur les relations entre l'ACAM et la Banque de France. Je ne saurais me prononcer sur les autres entités pouvant avoir accès aux données de l'ACAM. De fait, les données transitant par la Banque de France ne changent pas de statut et restent des données collectées par une autorité prudentielle. L'Insee conserve ses propres modalités juridiques d'accès à ce type de données. Du reste, il est arrivé que des données puissent être transmises par délégation à des organismes dont les droits étaient établis.

Nous collaborons également avec l'ACAM dans le but de produire des statistiques structurelles d'entreprises. Sur demande du SEBC, la Banque de France a affecté des ressources à la collecte d'information sur les assurances. Un service concernant les assurances et les autres intermédiaires financiers a d'ailleurs été créé. Ces données seront probablement produites pour la fin de l'année 2009.

Je confirme par ailleurs le besoin d'un référentiel pour traiter le titre par titre. Il nous faudrait pouvoir faire le lien entre les codes SIREN et/ou le code ISIN et les secteurs de la comptabilité nationale. Un référentiel est en construction dont le développement constitue le seul moyen d'aboutir à des statistiques de qualité. Il a été en premier lieu constitué pour les conservateurs déclarant la détention de titres à la Banque de France et il est à disposition sur le site de la Banque mais il n'est pas complet ; la définition des secteurs d'administration publique, notamment, est incomplète. Des efforts ont été engagés dans d'autres pays, en particulier en Espagne, pour mettre à disposition des agents déclarants et des statisticiens des référentiels secteurs. Il s'agit cependant d'un travail qui peut s'avérer assez lourd.

Bruno LONGET

Le besoin d'une information précise sur les secteurs institutionnels est réel. Tout projet allant dans le sens d'une diffusion de cette information serait bienvenu.

Jean-Marc BÉGUIN

Il est hors de question que cette information soit diffusée – c'est-à-dire mise à disposition du public. En revanche, des conventions peuvent être passées dans le cadre du service statistique public. Pour une diffusion à des publics particuliers, le Comité du secret peut être sollicité.

IV. Le micro-crédit : mandat du groupe de travail

Jean-Paul POLLIN

La formation « monnaie, finances, balance des paiements » avait souhaité la constitution d'un groupe de travail sur le micro-crédit.

Daniel GABRIELLI

Le groupe de travail porterait sur le micro-crédit et la statistique publique. De fait, plusieurs évolutions sont intervenues qui vont dans le sens d'un développement du micro-crédit. Le statut de l'auto-entrepreneur a notamment été promulgué. A ce jour, on observe un développement progressif du micro-crédit. En outre, la crise financière s'avère favorable au développement de ce type de financement. Une initiative a également été prise à l'échelle européenne pour le développement du micro-crédit, qui prévoit de porter une attention particulière à l'évaluation de ce type de financement. Le premier rapport annuel de l'Observatoire de la micro-finance a été publié récemment. Il dresse un état des lieux relativement complet des sources existantes, avec une réflexion sur les définitions.

Dans ce contexte, le Cnis a émis le souhait, dans le cadre de son avis sur le programme à moyen terme 2009-2013, qu'un travail soit engagé pour en préciser les concepts et étudier les conditions dans lesquelles pourrait s'opérer une collecte d'informations.

Le projet de mandat du groupe de travail repose sur deux axes.

Le premier est le recensement des micro-crédits. Pour des raisons pratiques, le choix a été fait de limiter le champ des travaux aux micro-crédits professionnels ainsi qu'aux micro-crédits personnels visant à favoriser l'emploi. Les acteurs du micro-crédit s'avèrent multiples (banques, associations, institutions annexes). Il s'agira donc dans un premier temps de proposer aux opérateurs une définition opérationnelle des crédits qui entrent dans la catégorie du micro-crédit. Une collecte auprès des producteurs de crédits pourra ensuite être organisée, en vue de permettre un recensement. Le dispositif devra viser à assurer une homogénéité entre les informations en provenance des différentes sources, banques, associations ou institutions. Parmi les données susceptibles d'être collectées figurent les flux de crédits nouveaux, la répartition par tranches de montants ou de durées, l'existence de garanties, les taux d'intérêt, etc. La périodicité de la collecte pose également question.

Le deuxième axe structurant pour le groupe de travail est l'amélioration de la connaissance des micro-entreprises. Sans se focaliser de façon excessive sur le statut d'auto-entrepreneur, l'idée serait d'obtenir une information sur la démographie des micro-entreprises et des auto-entrepreneurs. La possibilité d'utiliser la base SINE¹ de l'Insee pour cibler cette population devrait être étudiée. Il est apparu qu'une orientation vers le secteur informel éloignerait quelque peu le groupe de travail de son objet. Une autre action sera probablement menée en parallèle sur le sujet – le secteur informel conservant un lien avec le développement des auto-entrepreneurs.

Le groupe de travail devrait comprendre des représentants des administrations économiques, des banques, des réseaux associatifs, des établissements publics, des institutions financières spécialisées, etc. Le périmètre du groupe demande encore à être défini.

¹ *Système d'information des nouvelles entreprises.*

Le groupe de travail sera présidé par Pierre Valentin, directeur général délégué du Crédit coopératif, et devrait avoir pour rapporteurs un représentant de la Banque de France et un représentant de l'Insee.

L'objectif serait de présenter un rapport d'étape au printemps 2010, dans le cadre de la Commission « Système financier et financement de l'économie ». En fonction de l'organisation de la collecte des informations, un rapport final pourrait être publié en fin d'année 2010.

Gérard de LAVERNEE

Il s'agira donc pour le groupe de travail de définir les éléments conceptuels d'une enquête à vocation récurrente. Dans cette optique, il conviendrait d'envisager un suivi de la répartition sectorielle des micro-entreprises. De fait, le développement du micro-crédit n'est pas neutre pour le tissu économique de certains secteurs ou sous-secteurs.

Il s'agirait également de faire en sorte que les organisations professionnelles puissent être associées à la réflexion. Un certain nombre de fédérations professionnelles s'avèrent sensibles à la problématique.

Edouard SALUSTRO

Le CESE² est sur le point d'aboutir à un avis sur le micro-crédit. Celui-ci devrait être publié au mois d'octobre et contient un nombre important d'informations issues d'entretiens.

Par ailleurs, je suggérerais que l'ordre des experts comptables et des commissaires aux comptes puisse également être représenté au sein du groupe de travail.

Jean-Paul POLLIN

Les objectifs du groupe auraient donc été « débroussaillés » par le CESE ?

Edouard SALUSTRO

Le CESE a été saisi en février 2007. Les travaux ont ensuite pris de retard, compte tenu de l'engagement d'une période de réforme. Les dernières auditions ont néanmoins eu lieu ; la rédaction du rapport est en cours. Ce dernier, me semble-t-il, pourrait enrichir les travaux du groupe de travail, sans remettre en question son objet. Le rapporteur au sein du CESE se trouve être Gérard Labrune, représentant de l'UNAF.

Jean-Marie ROUX, CGT

Est-il prévu de donner une dimension territoriale à la collecte ?

Daniel GABRIELLI

Le dispositif devrait s'appuyer sur l'enquête trimestrielle sur le coût du crédit. Or celle-ci repose sur un échantillon représentatif au niveau national, d'une part, et concernant l'ensemble des taux d'intérêt, d'autre part. Il serait délicat de descendre à un niveau plus fin. Le sujet pourra néanmoins être abordé.

Nathalie ROY

² *Conseil économique, social et environnemental.*

Je note que des modifications ont été apportées à la version du mandat du 16 juin 2009 qui vont dans le bon sens. L'UPA s'étonnait du fait que le mandat du groupe soit focalisé sur la connaissance des auto-entrepreneurs, en l'absence d'une définition statistique et analytique stabilisée du micro-crédit. Je me permets ici de rappeler que l'UPA n'était pas favorable à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur au niveau des activités artisanales, le considérant comme dérogatoire et discriminant vis-à-vis des petites entreprises de droit commun. Une concertation est en cours avec Monsieur Novelli sur le sujet.

Cela étant, l'UPA demande à être associée au groupe de travail. De fait, l'amélioration de la connaissance des auto-entrepreneurs, sur le plan quantitatif et qualitatif, apparaît comme un réel besoin. S'agissant des activités artisanales, le suivi de la démographie se heurte à des difficultés d'appariement entre les chiffres de l'Insee et ceux de l'APCM concernant la création d'entreprises. Il existe donc un réel besoin d'éclaircissement.

En tout état de cause, le micro-crédit intéresse les entreprises de très petite taille. De fait, la définition européenne du micro-crédit repose sur un plafond de prêt de 25 000 euros. Compte tenu de la conjoncture actuelle, les entreprises artisanales peuvent être candidates à ce type d'accompagnement. Le dispositif des tiers de confiance de la médiation du crédit, auquel l'UPA est associée, fait apparaître que la majorité des 1 600 accompagnements enregistrés concerne des entreprises de moins de 5 salariés. Ces situations sont révélatrices d'un blocage avec les établissements bancaires. Du reste, le financement bancaire demeure exclusif pour les TPE.

Thierry RACAUD, ADIE

L'idée était d'utiliser l'enquête SINE pour améliorer la connaissance de la démographie des micro-entreprises, dont l'auto-entrepreneur n'est qu'une forme juridique. Une meilleure connaissance de l'auto-entrepreneuriat pourrait avoir un intérêt certain. Une étude de l'ACOSS sur le sujet a d'ailleurs été largement reprise par les médias, en dépit du fait que celle-ci ne soit pas mise à disposition par le biais d'internet. La question est de savoir si la problématique entre réellement dans le projet du groupe de travail.

Nathalie ROY

Le repérage sectoriel correspond à un réel besoin.

Thierry RACAUD

S'agissant de produire une répartition par secteurs ou par régions, il appartiendra à l'Insee de trancher en fonction de la taille de l'échantillon.

V. Proposition d'avis

Jean-Paul POLLIN

En préambule, il convient de rappeler qu'un avis sur le moyen terme portait sur la mise en place d'un groupe de travail sur les données individuelles anonymisées, en vue de faciliter la mise à disposition de données aux chercheurs. Je propose de reprendre le débat à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission, d'autant que Pierre-Olivier Cousseran, à l'origine de la proposition, est absent ce jour. Il serait bien que nous puissions progresser sur ce sujet.

Un autre avis portait sur la connaissance de l'implantation des agences bancaires, en vue d'apprécier les conditions locales d'accès aux services financiers, tant sous l'angle de l'exclusion que sous l'angle de la

pression concurrentielle. Du fait de la concentration du système bancaire, la concurrence dans certaines zones doit être maintenant extrêmement réduite ; de même que certaines zones doivent être caractérisées par un accès minimal aux services bancaires. Il conviendrait donc de disposer d'une cartographie des implantations bancaires et de se pencher sur l'état de la concurrence bancaire, s'agissant notamment du coût des crédits. Je propose que ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Il me semble également important d'aborder deux points du programme de travail de la Banque de France et de la Commission bancaire. Des informations seront désormais communiquées sur les activités de titrisation des établissements. Il s'agirait d'en connaître la portée et le mode de diffusion. Des états portant sur la solvabilité du système bancaire (selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres) devraient être également collectés. Une publication régulière de l'état des fonds propres bancaires, dans l'optique d'un suivi de la stabilité du système bancaire, ne pourrait qu'améliorer la connaissance du secteur. Des statistiques sur l'évolution de la liquidité pourraient par ailleurs s'avérer précieuses. De telles statistiques existent aujourd'hui aux États-Unis et au Royaume-Uni. La question de la liquidité revêt une importance particulière dans le contexte actuel. La Commission bancaire ne pourrait-elle pas mettre à disposition des statistiques sur cette question ?

Emmanuel KERN, Commission bancaire

Les données relatives à la solvabilité sont utilisées depuis des années. La nouveauté est que celles-ci seront dorénavant harmonisées au niveau européen. De surcroît, des exploitations statistiques pourront être réalisées à intervalles réguliers. A ce jour, le recul demeure cependant insuffisant – la collecte globale n'ayant été mise en œuvre qu'en 2008. Les aspects prudentiels pourraient néanmoins faire l'objet d'une publication trimestrielle ; la dimension de la publication devra être discutée.

Pour ce qui est de la liquidité, nous disposons d'informations en provenance des établissements bancaires. Cependant, celles-ci s'avèrent, par nature, extrêmement périssables. Une exploitation de ces données pourrait nécessiter un nombre important de contrôles, notamment de la part des services de collecte informatique. La qualité de l'information pourrait être incertaine.

Jean-Paul POLLIN

Un document américain que j'ai eu l'occasion de consulter présentait des chiffres au mois le mois. Je souhaite que nous puissions en reparler à l'occasion de notre prochaine session.

Henry CHEYNEL

L'information relative aux implantations bancaires devrait pouvoir être communiquée sans difficulté. En revanche, il pourrait être plus délicat de se prononcer qualitativement sur le degré de concurrence au sein des territoires. Il s'agira de s'entendre sur les critères de la concurrence bancaire. Le débat devra s'appuyer sur un travail préparatoire ou sur un certain nombre de références jugées significatives sur le sujet.

Dominique DURANT

Un règlement sur la titrisation a été adopté par la BCE en 2008, applicable en janvier 2010. C'est dans ce cadre que nous mettons en place une base de données sur les organismes de titrisation. La collecte s'étend également aux établissements de crédit susceptibles de titriser les créances. Nous pourrions fournir des informations sur le dispositif mis en place ; peu de données supplémentaires seront toutefois disponibles avant janvier 2010.

Yvonick RENARD

Dans bien des domaines, la comptabilité nationale raisonne en euro constant. Cela étant, il n'existe pas autant d'euros que d'États membres de la zone euro. La circulation d'un correctif d'euro constant incorrect pose aujourd'hui problème.

Jean-Paul POLLIN

Le calcul s'appuie, me semble-t-il, sur l'indice des prix français.

Yvonick RENARD

Il n'existe pourtant qu'un seul euro.

Jean-Marc BÉGUIN

Il conviendrait, en réalité, de disposer d'un indice du prix du PIB de la zone euro. De fait, l'IPCH ne recouvre que la consommation des ménages.

Guillaume HOURIEZ

Des parités de pouvoirs d'achat sont utilisées pour permettre des comparaisons de PIB moyens par habitant. Il me semble qu'Eurostat publie ces données.

Yvonick RENARD

Il s'agirait d'arrêter de publier le pouvoir d'achat en euro français.

François MAGNIEN, DGCIS

La notion de parité de pouvoir d'achat n'aurait donc plus de sens ?

Jean-Marc BÉGUIN

L'enjeu est bien de passer d'un agrégat en valeur à un agrégat en volume. En France, il convient d'utiliser pour cela un indice des prix français. Le rôle de la BCE est, certes, de préserver une certaine harmonie. Néanmoins, l'inflation française demeure singulière.

Jean-Paul POLLIN

Je propose que nous passions à l'examen des projets d'avis.

Le projet d'avis amendé figure en début du compte-rendu.

Conclusion

Jean-Paul POLLIN

Merci à tous. Nous nous retrouverons, comme cela a été dit, le 21 octobre.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiche descriptive d'enquête présentée pour avis d'opportunité le 22 juin 2009
- Avant-projet de programme statistique 2010
- Avis moyen terme 2009-2013 et avis 2009 - première année d'exécution

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête européenne sur l'accès au financement des PME 32

Paris, le 3 juillet 2009 - N°205/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur l'accès au financement des PME

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Direction des statistiques d'entreprises - Département Synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 22 juin 2009, la Commission Système financier et financement de l'économie a examiné le projet d'enquête européenne sur l'accès au financement des PME.

Cette enquête nouvelle correspond à la première utilisation du « module flexible » instauré par la refonte du règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises (SBS, for Structural Business Statistics). Ce « module flexible » a pour objectif de disposer d'un outil souple permettant de répondre en temps utile aux besoins statistiques nouveaux dus à l'évolution de la situation économique. Le règlement européen n° 97/2009 du 2 février 2009 a entériné le thème de l'accès au financement pour le module flexible en 2010.

L'enquête s'intéresse aux difficultés rencontrées par les PME d'au moins 10 salariés pour se financer et aux modes de financement utilisés avant, pendant voire après la crise. Un intérêt particulier est porté aux entreprises à forte croissance, et notamment aux plus jeunes dites gazelles.

L'enquête sur l'accès au financement est la seule à s'intéresser à toute la gamme des financements et des acteurs possibles, en partant du point de vue des entreprises. De plus, elle collectera les mêmes données sur tous les pays participants et permettra donc des comparaisons sur l'accès aux différents modes de financement entre pays.

Les unités ciblées par cette enquête sont les PME d'au moins 10 salariés créées au plus tard en 2005 et encore actives en 2010.

Le règlement européen n° 97/2009 définit un objectif de qualité minimum de 1 800 entreprises répondantes pour la France. Si l'on vise à obtenir des résultats représentatifs pour la France, l'échantillon pourrait comporter environ 12 000 unités.

L'enquête adoptera un plan de sondage stratifié et la base de sondage tiendra compte des liaisons financières repérées par l'enquête LIFI.

Il s'agira d'une enquête postale, la collecte intervenant à la fin de l'année 2010.

Un comité de concertation devra se mettre en place et rassembler les principaux utilisateurs potentiels en France.

Les résultats seront prioritairement utilisés pour répondre aux besoins d'Eurostat, mais des exploitations françaises seront également réalisées.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.